

*des Princes &c. Janvier 1729. 7*

*les autres Evêques avec lui, leur disent de concert, comme on le disoit aux Evêques Pelagiens, le Concile n'est pas nécessaire. Le jugement qui a été porté est suffisant ; il ne leur faut plus d'autre examen, ... la cause est finie ; l'erreur & la résistance doivent finir aussi.*

*Les auteurs de la Consultation ont apparemment senti, qu'en ne reconnoissant de décision finale dans l'affaire présente que celle des Conciles généraux, on leur reprocheroit de rendre la dispute interminable par rapport aux difficultés qu'il y a à assembler des Conciles généraux. Seroit-ce pour prévenir cette objection si décisive contre leur principe, qu'ils ont avancé, qu'on doit regarder le Concile général comme un Tribunal ou actuellement subsistant, ou prochainement attendu.*

*Si le Decret du Concile de Constance, qui ordonnoit la tenuë des Conciles généraux tous les dix ans, avoit été depuis régulièrement observé, & qu'il s'observât encore aujourd'hui, on pourroit regarder le Concile œcuménique comme un Tribunal ou actuellement subsistant, ou prochainement attendu ; mais dans les circonstances où l'Eglise se trouve, cette proposition a-t-elle la moindre vrai semblance ? Pour peu qu'on fasse attention à la notoriété des faits & à la situation présente des Empires, on ne peut envisager le Concile que dans un grand éloignement ; & il faut avouer que ceux, qui en réclament le jugement, prévoient eux-mêmes qu'ils ne l'obtiendront pas. Ce qui ne peut se former que par le concours de diverses Puissances, ce qui interesse tant de Couronnes difficiles à concilier, ce qui exige du tems, des précautions, des solemnitez, ce qui n'a pû être executé dans le seizième siècle, qu'en surmontant bien des obstacles & bien des longueurs, peut-il être regardé comme prochainement attendu, comme déjà subsistant.*

*Les*